

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 janvier 2002
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 21 janvier 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer qu'il y a eu 75 violations israéliennes du territoire libanais au cours du mois de décembre 2001, comme précisé ci-après :

- 1) Cinquante-trois violations de l'espace aérien commises par des avions militaires à réaction;
- 2) Douze violations commises par des avions de reconnaissance aérienne;
- 3) Quatre violations commises par des hélicoptères;
- 4) Quatre violations des eaux territoriales libanaises commises par la marine israélienne;
- 5) Deux violations terrestres du territoire libanais.

La poursuite de ces violations et de ces attaques israéliennes dans l'air, en mer et sur terre contre le Liban constitue une violation flagrante de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et de la souveraineté du Liban, ce qui menace la stabilité de la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Sélim Tadmoury**

